

UNIVERSIT-LOUIS PASTEUR  
—  
SERVICE DE LA CARTE GÉOLOGIQUE  
D'ALSACE ET DE LORRAINE  
—



n° 3829

SOCIETE POLYSAR

-----

Création d'une décharge de produits  
solides à La Wantzenau

-----

Enquête géologique réglementaire

-----  
2 mars 1976  
-----

A la demande de la Société POLYSAR-FRANCE, le Service Géologique d'Alsace et de Lorraine a été chargé de l'enquête géologique, réglementaire relative à l'ouverture d'une décharge destinée à recevoir des déchets de caoutchouc solides et semi-liquides, sur le territoire de la commune de La Wantzenau.

Une visite des lieux a été effectuée par le géologue le 9 décembre 1975 en compagnie de Messieurs HETZEL et GLEVEAU de la Société POLYSAR.

#### 1. PROBLEME POSE

La Société POLYSAR-FRANCE fabrique du caoutchouc synthétique à partir de monomères (butadiène, styrène ou acrylonitrile). Les déchets de fabrication sont principalement des boues en provenance des bacs de coagulation et de floculation, contenant du latex, de l'alun et des déchets divers produits au cours de la fabrication. L'humidité de ces déchets varie entre **30** et 70 % en poids et le tonnage mensuel moyen peut être évalué à 340 t.

Par ailleurs, sont également évacuées en décharge des boues résiduelles en provenance de la station d'épuration, dont l'humidité varie entre **95** et 97 % en poids, ceci à raison de 30 m<sup>3</sup> par jour,

La Société POLYSAR dispose déjà de deux sites de décharge à Geudertheim et à La Wantzenau, qui arrivent actuellement à saturation, d'où la nécessité de rechercher un nouveau site.

## 2. HISTORIQUE DU PROBLEME

### 2.1. Décharge de Geudertheim (rapport du 3 juillet 1961) —

Dès la construction de l'usine en 1961, s'était posé le problème de trouver un site susceptible d'être aménagé en décharge pour les résidus de produits solides de fabrication. La première suggestion consistait à trouver un terrain à l'amont de La Wantzenau entre l'Ill et le Rhin, ceci pour deux raisons :

- la commune favorisée par la présence de l'usine se devait de supporter un minimum de désagrément,
- il importait en outre de réduire les distances entre le lieu de production et de dépôt des déchets.

L'étude des conditions hydrogéologiques du secteur proposé sur le territoire de La Wantzenau a montré que la pollution éventuelle issue de la décharge risquait de se retrouver dans les eaux du forage en moins de deux ans.

La deuxième solution consistait de ce fait à s'orienter vers des terrains suffisamment imperméables et épais pour empêcher toute propagation du lessivat éventuel vers la nappe phréatique tout en se maintenant à une distance raisonnable de l'usine.

Une campagne de sondages électriques a été effectuée de part et d'autre d'une ancienne carrière située environ à 2,5 km au Nord-Est de Geudertheim. Elle a permis d'évaluer l'épaisseur de la couverture de loess protégeant les graviers qui est ici de l'ordre d'une vingtaine de mètres.

Ce site éloigné de toute agglomération est accessible par une route bien entretenue. Il se trouve situé à 14 km de l'usine. Une analyse des différents facteurs à prendre en considération dans le cadre de la protection du milieu naturel a conduit à retenir ce site pour la création du dépôt envisagé.

- CONCLUSION -

L'usine POLYSAR-FRANCE produit des déchets de fabrication solides qu'elle évacue en décharge. **Les** sites actuellement utilisés arrivant à saturation, le problème s'est posé de savoir si un nouvel emplacement situé à 200 m en amont de la décharge actuelle à proximité de la digue des hautes eaux du Rhin sur le territoire de la commune de La Wantzenau pouvait être utilisé. L'état actuel des connaissances hydrogéologiques sur ce secteur récemment modifié par les travaux d'aménagement de la chute de Garnbsheim ne permet pas de donner un avis.

Actuellement une étude est en cours dans le but d'apprécier les risques de pollution **liés à la** présence d'une décharge de produits chimiques à l'emplacement proposé, Ce n'est qu'après l'analyse des résultats obtenus qu'il sera possible de formuler un avis.

Le Directeur du Service de la Carte  
Géologique d'Alsace et de Lorraine



L. SIMLER

Annexe : Plan de situation des sites de décharge étudiés.